

Département du GERS

\*\*\*\*\*

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARMAGNAC



*Pays d'Armagnac*

## Extrait du registre des Délibérations du Comité Syndical du 8 février 2021

<b>Date de la convocation</b> 02/02/2021
---

<b>Nombre de délégués</b>	<b>21</b>
<b>Nombre de présents</b>	<b>15</b>
<b>Nombre d'excusés</b>	<b>4</b>
<b>Nombre de procurations</b>	<b>2</b>
<b>Vote</b>	
- <b>POUR</b>	<b>17</b>
- <b>CONTRE</b>	<b>0</b>
- <b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

11/02/2021
------------

Et publication le

11/02/2021
------------

Date d'affichage

11/10/2021
------------

L'an deux mille vingt et un, le huit février à 15h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie d'Eauze sous la présidence de M. Michel GABAS.

**Présents** : M. BARSACQ Franck, BEYRIES Philippe, BOISON Maurice, BROSSARD Frédérique, DUCLAVE Jean, ESPERON Patricia, GOUANELLE Vincent, GABAS Michel, HAMEL Bernard, LABORDE Martine, MAURAS Marie-Claude, MELIET Nicolas, NETO Barbara, THIEUX-LOUIT Véronique, Carole ROLANDO (suppléante de TINTANÉ Isabelle),

**Excusés** : M. CAMAZZOLA Robert, DESJARDINS Lionel, DUBOS Patrick, DURONT Didier

**Procurations** : M. TOUHE-RUMEAU Christian à M. Michel GABAS  
Mme CAILLAVET Isabelle à Barbara NETO

A été nommé **secrétaire de séance** :  
Mme Marie-Claude MAURAS

### Délibération N°7 – 08/02/2021 – 7.5-1

Nature de l'acte : 7.5.1

**Demande de subvention au programme européen LEADER pour l'animation 2021**

La mise en œuvre du programme Leader mobilise 2 agents en 2021 : Eric GAILLARD assure l'animation générale et la gestion du programme, Matthieu DINGUIDARD intervient plus particulièrement sur les volets Tourisme et Culture du programme.

Par ailleurs, l'année 2021 voit l'élaboration d'un nouveau Projet de Territoire. Afin d'accompagner le PETR dans ce travail, une mission d'assistance a été confiée au Bureau d'Etude AGATTE, dont le coût s'élève à 38 475 € TTC. Cette dépense est également éligible au programme Leader.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel de l'ingénierie Leader 2021 s'établit comme suit :

Europe	107 666,18	60,0 %
Région Occitanie	34 868,73	19,4 %
Autofinancement	36 908,73	20,6 %
TOTAL	179 443,64	

Le Président propose de demander une subvention de 107 666,18 € au programme Leader.

**Où l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 17 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :**

- **APPROUVE la demande de subvention au programme européen LEADER pour l'animation 2021 et le plan de financement correspondant**
- **AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches, à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents afférents à cette demande**

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

**Le Président,  
M . Michel GABAS**

